

⚠ Ce contrat concerne un véhicule endommagé mais NON classé véhicule hors d'usage (VHU). Un véritable VHU / épave doit être remis à un centre agréé (certificat de destruction) et ne peut pas être vendu comme véhicule d'occasion entre particuliers.

1. Entre les parties

LE VENDEUR

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

N° carte d'identité :

Téléphone / e-mail :

L'ACHETEUR

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

N° carte d'identité :

Téléphone / e-mail :

2. Désignation du véhicule

Marque :

Modèle :

Numéro de châssis (VIN) :

Plaque d'immatriculation :

1re immatriculation :

Kilométrage au compteur :

Énergie :

Couleur :

Le vendeur déclare que le véhicule n'est pas un véhicule hors d'usage (VHU) au sens légal : ☐ Confirmé

3. État et dommages

Nature des dégâts :

État : ☐ Roulant ☐ Non roulant ☐ Accident connu ☐ Airbags déclenchés ☐ Dommages structurelsRéparabilité : ☐ Réparable ☐ À évaluer Estimation coût réparation :Contrôle technique : ☐ Valide ☐ Non valide ☐ À repasser Photos annexées : ☐ Oui, nombre : ☐ Non

4. Prix de vente et paiement

Prix convenu (en chiffres, €) :

Prix (en lettres) :

Mode de paiement : ☐ Virement bancaire ☐ Acompte sécurisé Autrust ☐ Espèces (limites légales) ☐ Autre :*Rappel légal : un paiement supérieur à 3 000 € ne peut pas être réglé en espèces.*Prix intégral reçu : ☐ Oui ☐ Non Acompte éventuel : le/...../.....

5. Documents remis

☐ Certificat d'immatriculation (1 & 2) ☐ Certificat de conformité ☐ Rapport d'expertise ☐ Autres :

6. État et garantie

Le véhicule est vendu en l'état, en tant que véhicule endommagé / à réparer. L'acheteur reconnaît expressément avoir été informé de l'état accidenté et des dommages décrits ci-dessus, avoir pu les examiner, et acheter le véhicule en connaissance de cause. La vente entre particuliers exclut la garantie légale de conformité. Le vendeur reste tenu de la garantie des vices cachés (Code civil) et ne peut dissimuler volontairement un défaut non apparent.

7. Transfert de propriété, des risques et responsabilité

Le transfert de propriété et des risques, ainsi que la remise du véhicule, interviennent lorsque le prix a été intégralement payé et que le bien, les clés et les documents ont été remis à l'acheteur.

Remise effective le/...../..... à h

À compter de cette remise, l'acheteur assume l'entière responsabilité du bien (assurance, circulation, immatriculation, infractions) et s'engage à effectuer les démarches d'immatriculation et d'assurance à son nom dans les meilleurs délais. Le vendeur s'engage à radier ou transférer sa propre assurance.

8. Rôle d'Autrust

Autrust fournit une plateforme de mise en relation et, selon les services utilisés, des outils de vérification, de paiement et/ou de génération de documents. Sauf mention expresse contraire, Autrust n'est ni vendeur ni acheteur du bien et n'est pas partie au contrat de vente. Les informations relatives au bien et à son état sont fournies par les parties. Autrust ne garantit pas l'état mécanique, technique ou juridique du bien ni l'exactitude des déclarations des parties, sauf lorsqu'une vérification déterminée est expressément incluse dans un service Autrust.

9. Signatures

Fait de bonne foi, les parties reconnaissent avoir lu et accepté l'ensemble des clauses du présent contrat.

LE VENDEUR Nom : Fait à : Le :/...../..... Signature (« Lu et approuvé ») :	L'ACHETEUR Nom : Fait à : Le :/...../..... Signature (« Lu et approuvé ») :
---	---

Autrust.be met ce document à votre disposition gratuitement et à titre informatif. La législation évolue ; ce document doit être adapté à chaque situation et il est conseillé de le faire valider par un professionnel.